

#ISW
lille



International Student Week

du 18 au 25
novembre 2021





Mobilité des personnels

Osez l'international !

*Direction des Mobilités Internationales
Service des Mobilités Académiques et Scientifiques*



Mission du Service des Mobilités Académiques et Scientifiques:

- Accompagner les personnels de l'université dans l'organisation de:
 - Mobilités d'enseignement Erasmus +,
 - Mobilités de formation Erasmus +
 - Mobilités de prospection
 - Accueil de conférenciers internationaux invités

Le service est composé de 4 personnels: Anne TRASSAERT, Delphine HIMPENS, Caroline ANNICOTTE, gestionnaires de mobilités internationales, et Catherine FORTUNATO, cheffe de service.



Le programme Erasmus + permet de financer des mobilités d'enseignement et de formation

1 - Les mobilités d'enseignement Erasmus+ - Teaching Staff

Les enseignants peuvent réaliser des missions d'enseignement dans un établissement européen partenaire de l'Université de Lille, la durée de la mobilité pouvant varier entre 2 jours et 2 mois.

Il s'agit pour l'enseignant de dispenser des cours intégrés dans le programme officiel de l'établissement partenaire, avec lequel un accord bilatéral Erasmus + doit avoir été signé au préalable (mobilité d'enseignement prévue dans l'accord).

Depuis cette année, possibilité d'aller enseigner dans un établissement hors Europe.

8 heures d'enseignement minimum par semaine de 5 jours ouvrés.

La durée de mobilité financée par l'Université de Lille est d'une semaine en moyenne, paiement selon les forfaits Erasmus en vigueur (voir tableau récapitulatif).

Objectifs :

- Encourager les universités à élargir et à enrichir l'éventail des cours offerts au sein de leur établissement
- Offrir au personnel enseignant des possibilités de développement personnel et professionnel
- Créer des liens entre établissements d'enseignement supérieur.
- La mobilité devra privilégier la dimension structurante des formations et axes de recherche de l'enseignant. Néanmoins, ce dispositif ne permet pas de financer des séjours de recherche.



Procédure:

- Contacter les universités partenaires
- Obtenir un accord de principe, puis une lettre d'invitation
- Répondre à l'appel à projets de la Direction des Mobilités Internationales

Deux AAP par an: le 1^{er} en septembre/octobre pour les mobilités prévues entre octobre et fin février, le 2^d en janvier pour les mobilités prévues entre début mars et fin septembre.

Le mail de lancement de campagne est envoyé à tous les enseignants, directeurs de composantes, resp. RI et coordinateurs Erasmus + dans les composantes.



2 - Les mobilités de Formation Erasmus+ - Staff Training

Tout personnel de l'université (administratifs, bibliothèques, enseignants, techniques...) peut effectuer une mobilité de formation au sein d'un établissement, une entreprise ou un organisme de formation dans un autre pays d'Europe.

Trois options sont possibles:

- Contacter les universités partenaires Erasmus + et leur proposer votre projet
- Rechercher une staff training week organisée par une université (pas obligatoirement partenaire de l'Université de Lille) sur le site <http://staffmobility.eu/>
- Participer aux cours intensifs d'Anglais, en immersion en Angleterre: AAP lancé conjointement avec la DRH (Formation des Personnels). En 2021, la formation de 2 semaines en été à l'Université du Kent a eu lieu en distanciel. Prochain AAP en février 2022

La durée de mobilité financée est d'une semaine (2 pour le programme intensif d'Anglais, paiement selon les forfaits Erasmus en vigueur (voir tableau récapitulatif).



Objectifs :

- Développer la dimension européenne de l'enseignement supérieur
- Renforcer les coopérations entre établissements européens.
- Pour le personnel, acquisition de connaissances et/ou de savoir-faire grâce aux échanges de bonnes pratiques et d'expérience,

Procédure:

Pour la formation en immersion en Angleterre, l'appel à candidatures est lancé en février, pour une mobilité fin juin-début juillet (semaines définies par l'établissement)

Pour les autres types de mobilité de formation, nécessité de nous faire part du projet avant le mois de mars. **Attention, cette année les crédits Erasmus + ont diminué, le nombre de mobilités accordées sera donc inférieur aux années précédentes.**

Contact : international_staff@univ-lille.fr



Important:

- Depuis l'an dernier, les enseignants peuvent effectuer une mobilité Erasmus + d'enseignement et une mobilité Erasmus + de formation sur la même période: il s'agit d'une mobilité combinée durant laquelle il est demandé d'effectuer 4 h minimum d'enseignement, et de fournir un programme de formation prévisionnel.
- Les visites de partenaires ainsi que les conférences ne sont pas éligibles dans le cadre d'une mobilité d'enseignement et de formation.

3- Les mobilités de prospection et de développement

(dispositif mis en place par l'université) ***Pas d'AAP en 2021/22, faute de budget !***

Pour les enseignants souhaitant visiter une université européenne dans le but de développer ou renforcer des partenariats (finalité: signature d'accord Erasmus +). La Mobilité doit nécessairement s'inscrire dans un cadre stratégique de développement RI de la composante de rattachement. Durée de mobilité maximum: 1 semaine. AAP en même temps que pour les mobilités d'enseignement (2 appels par an);

Pour ces 3 types de mobilités, Veuillez noter que des prérequis en anglais et/ou dans la langue du pays d'accueil sont indispensables pour déposer une candidature.

Nous privilégions les personnels qui n'ont jamais bénéficié du dispositif.



Modalités de prise en charge des mobilités d'enseignement, de formation et de prospection

Toutes les demandes de mobilité font l'objet d'un arbitrage en commission, et sont accordées en fonction du budget disponible (fonds Erasmus), d'où la nécessité de procéder par appels à candidatures.

Prise en charge de la mobilité: selon les taux forfaitaires déterminés par

l'UE. a/ *Frais de déplacement :*

Ces frais sont calculés en fonction de la distance kilométrique entre le lieu de résidence du personnel et le lieu de destination. La Commission européenne a mis en place un calculateur de distance accessible sur le lien suivant : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/es/node/2626>
Seul le trajet aller est pris en compte dans le calcul de la distance.

Distance km	Taux	Taux avec mode de transport écoresponsable
0-99 km	23 €	-
100-499 km	180 €	210 €
500-1999 km	275 €	320 €
2000-2999 km	360 €	410 €
3000-3999 km	530 €	610 €
4000-7999 km	820 €	-
Plus de 8000 km	1500 €	-



b/Indemnités de séjour :

Groupe de pays	Pays de destination	Bourse par jour (jusqu'au 14ème jour)	Bourse par jour (à partir du 15ème jour)
Groupe 1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède. Hors UE : Suisse, Royaume-Uni, Îles Féroé.	119 €	83 €
Groupe 2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal. Hors UE : Andorre, Vatican, Monaco, Saint Marin.	106 €	74 €
Groupe 3	République de Macédoine du Nord, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie.	92 €	64 €
Reste du Monde	Tous les autres pays du monde non catégorisés dans les groupes 1, 2 et 3.	180€	126€

Le missionnaire se charge de la réservation de ses titres de transport et de son logement.



Versement de l'allocation :

- ❑ 70% maximum avant le départ
- ❑ 30 % au retour de la mobilité, après soumission du rapport Erasmus + en ligne

Attention !

Le versement du solde de votre allocation est conditionné par la soumission du rapport Erasmus + (questionnaire) à la fin du séjour.

Ce document se remplit en ligne. Vous recevrez, à l'issue de votre mobilité, un email généré par l'outil de gestion de mobilité européenne.

Les pièces comptables originales et justificatives (boarding passes, billets de train, facture d'hébergement) doivent être fournies à la DMI

Informations, mise en place de la mobilité,
documents administratifs et gestion financière :

international_staff@univ-lille.fr



Le Dispositif des conférenciers invités

Notre université est depuis plusieurs années engagée dans un processus d'internationalisation de la recherche et de la formation

Le dispositif d'accueil de conférenciers invités vise à renforcer:

- le caractère international des équipes de recherche
- l'ouverture des formations à l'international
- Le rayonnement international des partenariats avec des universités et institutions à l'étranger

Il permet de prendre en charge les séjours et les interventions de collègues enseignants-chercheurs internationaux ou affectés dans une université ou institution à l'étranger.

Ces interventions peuvent être des heures d'enseignement, de face à face pédagogique, l'animation d'un workshop, d'un séminaire, le suivi de travail doctoral ou des activités de recherche pure.

Depuis 2020, 3 modes d'invitations possibles: en présentiel, en distanciel ou la forme hybride (partie du séjour présentiel + distanciel)



La durée du séjour peut varier selon deux « formats », avec volume horaire maximal correspondant :

Présentiel	Distanciel
durée 1 semaine : avec un plafond maximal d'intervention de 12 heures	1 à 3 invitations ponctuelles: plafond maximal d'intervention de 12 heures
durée 2 à 4 semaines : avec un plafond d'intervention de 24 heures	1 invitation récurrente et régulière: plafond maximal d'intervention de 24 heures sur le semestre



Organisation et prise en charge des séjours des conférenciers

La mobilité des conférenciers invités est prise en charge par l'Université de Lille (organisation du transport en 2de classe ou classe éco, réservation de l'hébergement en résidence universitaire aux standards internationaux et versement d'indemnités repas au taux de 17,50 € par repas + 5 € pour le petit-déjeuner). Les conférenciers sont également rémunérés en fonction du volume d'interventions effectives au taux horaire brut de 80 € (fiche de paye DRH).

Modalités de candidature

Deux AAP sont lancés chaque année, le 1^{er} à l'automne pour les séjours prévus entre janvier et fin juillet, le 2d au printemps pour les séjours prévus entre début septembre et fin décembre.

Prochain appel à candidatures au printemps 2022 pour le 1er semestre de l'année universitaire 2022/2023

La candidature comprend notamment un projet d'invitation, renseigné par l'enseignant-chercheur porteur de projet, et détaillant le programme d'interventions.



Sélection des candidatures

Les candidatures sont interclassées par la composante de formation de rattachement de l'enseignant-chercheur porteur de projet.

Le classement doit refléter les priorités de l'établissement:

- La qualité du dossier scientifique
- L'articulation avec les grands projets de l'université (réseau transfrontalier, projet d'Université européenne « InclusU », partenariats structurants LIA/LAI, Hubs de l'I-SITE, projets européens type Erasmus Mundus, Jean Monnet, Partenariat Stratégique, formations à caractère international, etc...)
- Les zones géographiques prioritaires définies dans le cadre de la politique de RI de l'Université de Lille
- Prise en compte des invitations antérieures (limitées à 5)

La sélection fait l'objet d'un vote en COREI



Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le Service des Mobilités
Académiques et Scientifiques

Contact: ri-conferenciers@univ-lille.fr

**Merci pour votre
attention**

Ensemble, osons l'international !